**VILLE D'HENRICHEMONT**
**1 PLACE DE LA MAIRIE**
**B.P. 14 – 18250 HENRICHEMONT**
**☎ 02.48.26.70.04 – 02.48.26.96.12**
mairiehenrichemont@orange.fr

# ARRETE DU 03 juillet 2023
# PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION SAUF RIVERAINS

Le Maire de Henrichemont

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu la demande formulée par la société MHA SARL en date du 1er juillet 2023, afin de réaliser une fondation au 7/9 chemin de la Somblure, la Borne 18250 HENRICHEMONT, le 06 juillet 2023

**ARRÊTÉ :**

**Article 1er**La route sera barrée et la circulation interdite sur le chemin de la Somblure à la Borne 18250 HENRICHEMONT à l'exception des riverains, le 06 juillet 2023. L'accès aux piétons sera maintenu.

**Article 2ème :** Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3ème :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4ème :** Monsieur le Maire de la commune d'Henrichemont, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Henrichemont, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Henrichemont, le 03 juillet 2023
Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Publié sur le site de la commune, henrichemont.fr, le 03 juillet 2023